

Nouveau règlement local de publicité : concertation du 25 septembre au 31 octobre 2019

Règlement Local de Publicité : la concertation se déroule du 25 septembre 2019 au 31 octobre 2019

La Commune de Croissy-sur-Seine porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie.

Une révision du règlement local de publicité (RLP) a été lancée le 04 juillet 2019. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et pré-enseignes présentes localement a été réalisé en 2019. La rédaction du RLP est actuellement en cours.

Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du 10 octobre 2019 se déroulant à la Mairie de Croissy-sur-Seine - 8 avenue de Verdun et débutant à 20h00. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire.

Le projet sera mis à disposition du public **à partir du 25 septembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2019 sur le site internet de la collectivité et consultable en mairie au service "urbanisme"** avec notamment un registre afin de recueillir vos avis

Horaires du service "urbanisme" :

- lundi 13h30 - 17h00
- mardi 8H30-12H00
- jeudi 13h30-17h00
- vendredi 8H30-12H00

Les documents à télécharger

Fichier

[Tome 1 : Rapport de présentation \(.pdf - 1.84 Mo\)](#)

Fichier

[Tome 2 : Rapport du projet de règlement \(.pdf - 136.39 Ko\)](#)

Fichier

[Tome 3 : Annexes \(.pdf - 965.54 Ko\)](#)

Publié le 10 juillet 2019